



Impôt fédéral direct Impôt anticipé

Berne, le 4 avril 2011
DB-442 / BUJ / ED

Aux administrations cantonales
de l'impôt fédéral direct

Aux offices cantonaux centraux
de l'impôt anticipé

Lettre circulaire

***Imprimés concernant l'impôt fédéral direct, l'imputation forfaitaire d'impôt et la retenue supplémentaire d'impôt USA pour la période fiscale 2011
Attestation concernant les cotisations de prévoyance, formulaire 21 EDP et notice***

1. Commande des imprimés

- 1.1 Formulaires concernant les personnes physiques et les personnes morales pour l'impôt fédéral direct

Vous recevez en annexe deux bulletins de commande pour les formulaires concernant les personnes physiques (annexe 1) et les personnes morales (annexe 2). Pour les tirés à part du formulaire 12 « Attestation concernant les montants versés aux membres de l'administration et aux organes de la direction », nous vous prions de bien vouloir joindre un exemple à votre commande.

- 1.2 Formulaires pour l'imputation forfaitaire d'impôt et pour le remboursement de la retenue supplémentaire d'impôt USA

Vous recevez un autre bulletin de commande (annexe 3) pour les formulaires à utiliser pour l'imputation forfaitaire d'impôt ainsi que pour le remboursement de la retenue supplémentaire d'impôt USA. La liste de tous les Etats contractants a été mise à jour au 1^{er} janvier 2011 (annexe 4).

Si, à la place de nos formulaires préimprimés, vous utilisez vos propres formulaires, vous n'avez pas besoin de nous les soumettre pour approbation, à condition toutefois qu'ils ne comportent aucune modification importante par rapport aux formulaires imprimés jusqu'ici. Il suffit dans ce cas de nous envoyer un stock d'une vingtaine d'exemplaires pour nos dossiers.

2. Délais / formulaires au format pdf

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner tous les bulletins de commande d'ici au 28 avril 2011, même si vous ne passez aucune commande. Par ailleurs, nous avons le plaisir de vous informer que, dès le mois de septembre prochain, les formulaires concernant l'impôt fédéral direct, l'imputation forfaitaire d'impôt et la retenue supplémentaire d'impôt USA seront publiés sur la page d'accueil de l'Administration fédérale des contributions AFC (<http://www.estv.admin.ch>).

3. Attestation concernant les cotisations de prévoyance, formulaire 21 EDP et notice

En collaboration avec le groupe de travail Prévoyance de la Conférence suisse des impôts et en accord avec l'Association suisse d'Assurances ASS ainsi que l'Association suisse des Institutions de prévoyance ASIP, l'Administration fédérale des contributions AFC a revu le formulaire 21 EDP pour l'attestation des cotisations de prévoyance. La notice concernant ce formulaire a été actualisée par la même occasion. Le formulaire et la notice peuvent être commandés auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique ou téléchargés au format pdf sur la page Internet de l'Administration fédérale des contributions AFC sous <http://www.estv.admin.ch/bundessteuer/dienstleistungen/00666/index.html?lang=fr>.

Division Surveillance Cantons
Services spécialisés



Daniel Emch
Le chef

Annexes:

1. Bulletin de commande 2011 pour les personnes physiques
2. Bulletin de commande 2011 pour les personnes morales
3. Bulletin de commande 2011 pour l'imputation forfaitaire d'impôt et le remboursement de la retenue supplémentaire d'impôt USA
4. Liste des États contractants (état au 1^{er} janvier 2011)



Liste des Etats contractants

état au 1.1.2011

pour les dividendes et les intérêts (DA-1 et DA-2)

Afrique du Sud (ZA), Albanie (AL), Algérie (DZ), Allemagne (D), Argentine (RA), Arménie (ARM), Australie (AUS), Autriche (A), Azerbaïdjan (AZ), Bangladesh (BD), Bélarus (BY), Belgique (B), Bulgarie (BG), Canada (CDN), **Chili (CL)**, Chine (RC), Corée du Sud (KS), Côte d'Ivoire (CI), Croatie (HR), **Danemark (DK)**, Egypte (ET), Equateur (EC), Espagne (E), Estonie (EST), Etats-Unis (US), Finlande (FIN), France (F), Ghana (GH), Grande-Bretagne (GB), Grèce (GR), Hongrie (H), Inde (IND), Indonésie (RI), Iran (IR), Islande (IS), Israël (IL), Italie (I), Jamaïque (JA), Japon (J), Kazakhstan (KAZ), Kirghizistan (KRG), Koweït (KW), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Luxembourg (L), Macédoine (MAK), Malaisie (MAL), Maroc (MA), Mexique (MEX), Moldavie (MD), Mongolie (MI), Monténégro (MNE), Norvège (N), Nouvelle-Zélande (NZ), Ouzbékistan (UZB), Pakistan (PK), Pays-Bas (NL), Philippines (PI), Pologne (PL), Portugal (P), **Qatar (QA)**, République Tchèque (CZ), Roumanie (RO), Russie (RUS), Serbie (SRB), Singapour (SGP), Slovaquie (SK), Slovénie (SLO), Sri Lanka (CL), Suède (S), Thaïlande (T), Trinité-et-Tobago (TT), Tunisie (TN), Ukraine (UA), Venezuela (YV), Vietnam (VN).

pour les redevances de licences (DA-3)

Albanie (AL), Algérie (DZ), Arménie (ARM), Australie (AUS), Azerbaïdjan (AZ), Bangladesh (BD), Bélarus (BY), Canada (CDN), **Chili (CL)**, Chine (RC), Corée du Sud (KS), Côte d'Ivoire (CI), Egypte (ET), Equateur (EC), Espagne (E), Estonie (EST), France (F), Ghana (GH), Grèce (GR), Inde (IND), Indonésie (RI), Iran (IR), Israël (IL), Italie (I), Jamaïque (JA), Japon (J), Kazakhstan (KAZ), Kirghizistan (KRG), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Malaisie (MAL), Maroc (MA), Mexique (MEX), Monténégro (MNE), Nouvelle-Zélande (NZ), Ouzbékistan (UZB), Pakistan (PK), Philippines (PI), Portugal (P), République Tchèque (CZ), Serbie (SRB), Singapour (SGP), Slovaquie (SK), Slovénie (SLO), Sri Lanka (CL), Thaïlande (T), Trinité-et-Tobago (TT), Tunisie (TN), Ukraine (UA), Venezuela (YV), Vietnam (VN).